

Le SNES-FSU l’a répété à de nombreuses reprises, la situation héritée du lycée Chatel n’est pas satisfaisante. Mais le projet de réforme du lycée par JM Blanquer est loin de répondre à nos attentes. Cette réforme est guidée avant tout par des impératifs budgétaires. Informations et analyses du SNES-FSU

1- L’organisation des enseignements en 1^{ère} et terminale

- *voie générale*

Les filières disparaissent. La nouvelle organisation des enseignements est la suivante : **tronc commun + enseignements de spécialité (3 en 1^{ère}, 2 en terminale) + 1 option possible**

Les enseignements de spécialité :

- humanités, littérature et philosophie
- langues, littératures et cultures étrangères
- histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- sciences économiques et sociales ;
- mathématiques ;
- physique-chimie ;
- sciences de la vie et de la Terre,
- Arts,
- Littérature, culture de l’antiquité,
- numérique et sciences informatiques,
- sciences de l’ingénieur,
- Écologie, agronomie et territoires

- *Voie technologique*

Maintien des séries. **Mais l’introduction d’un tronc commun entraîne en fait un affaiblissement de la spécificité technologique.** Pour les séries STI2D et STMG les spécialités ne seraient conservées qu’en classe de terminale sous forme d’enseignements spécifiques intégrés aux enseignements transversaux : Ingénierie, Innovation et développement durable en STI2D et Management, sciences de gestion et numérique pour STMG.

Même si les horaires élèves sont en légère augmentation, cela est financé par une diminution globale des heures de « marge » qui permettraient de travailler en groupes à effectifs réduits.

2- La dotation des établissements

Dès mai 2017, le SNES-FSU a alerté sur la dimension budgétaire de cette réforme. L’objectif du gouvernement de supprimer 150000 postes de fonctionnaires était connu, de même que la participation de l’Education Nationale à cette purge. Le SNES-FSU a ainsi développé un outil permettant d’estimer les effets sur la DGH : -8 à 10% des DGH

Ce qu’on sait pour l’instant : **horaire du tronc commun + dotation pour les enseignements de spécialité (une triplette par division, donc 12h par division en 1^{ère}) + marge en fonction des moyens académiques, qui dépendent eux-mêmes des moyens nationaux** (rappelons que Blanquer vient d’annoncer la suppression 2600 postes dans les collèges et lycées à la rentrée 2019...)

L’EMC est désormais annualisé sur la base de 18h par élève.

Marge aujourd’hui sert à financer : les dédoublements

Marge dans le lycée Blanquer : les dédoublements, l’AP et les options.

AP ou 54h d’orientation ?

L’AP n’est plus financé en tant que tel : aujourd’hui 72h annuelles, soit 2h par division. Il est

renvoyé vers la marge horaire des lycées.

Les 54h d'orientation ne sont pas conçues pour être de l'AP mais une aide à l'orientation par les profs, la Région et les PsyEN, le tout sur la base de 54h annuelles, soit 1,5h par division. Cette mesure entre en vigueur à la rentrée 2019. En plus de faire disparaître des heures, ce nouveau dispositif représente une nouvelle attaque contre les missions des PsyEN.

3- Un fonctionnement en réseau

La note de service organisant les enseignements de spécialités lève le voile, pour qui en doutait encore, sur la dimension budgétaire de cette réforme.

Les 7 enseignements de spécialité les plus « classiques » (*humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ; sciences économiques et sociales ; mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre.*) doivent pouvoir être accessibles **dans un périmètre « raisonnable »**. Pour les 5 autres spécialités (*Arts, littérature et Littérature, culture de l'antiquité, ainsi que numérique et sciences informatiques, et sciences de l'ingénieur*), **la carte se fera à l'échelle académique ou nationale.**

Le lycée des possibles, tant vanté par JM Blanquer n'est donc qu'un leurre...

4- Le calendrier

1^{er} trimestre : réunions dans les établissements. Exiger ces réunions, y participer et y prendre la parole, ce n'est pas se résigner face à la réforme en cours. C'est d'abord saisir l'occasion de réunions larges pour sensibiliser et remobiliser l'ensemble des collègues.

Novembre : groupe de travail académique étudiant la carte des enseignements de spécialités, obtenu par le SNES-FSU académique

Décembre : CTA, comité technique académique actant la carte des spécialités

Janvier-février : établissement des triplettes dans les établissements, vote en CA.

Communiqué du SNES-FSU : 2600 suppressions de postes dans le second degré, c'est non !

Jean-Michel Blanquer renoue avec les bonnes vieilles recettes héritées de ses années Sarkozy. Après avoir annoncé, lundi, la suppression de 1800 postes dans l'Éducation nationale, nous apprenons que ce solde cachait la réalité du nombre de suppressions dans le second degré : 2 600 postes y disparaîtront en 2019 par redéploiement entre premier et second degré.

Jean-Michel Blanquer a joué sur la présentation des chiffres pour dissimuler l'ampleur des coupes dans les lycées et les collèges qui vont contribuer à une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des enseignants.

L'augmentation annoncée du budget de l'Éducation nationale de 830 millions d'euros, inférieure à l'inflation, entérine cette suppression de postes et fait des lycées et collèges les contributeurs majeurs à la réduction des dépenses publiques.

Le SNES-FSU exprime sa colère et son incompréhension devant de telles remises en cause et demande au gouvernement de renoncer à ce projet.

D'ores et déjà, le SNES, avec la FSU, prend contact avec les organisations syndicales de l'éducation pour construire une riposte rapide.

